

CONSEIL GENERAL

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

DU 14.12.2020 à 19h30

PERRAIRES, COLLOMBEY

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux :
 - Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020
 - Procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020
4. Informations du Bureau
5. Point de situation concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP :
 - Présentation par le CM
 - Discussion générale
6. Examen et approbation du [budget 2021](#) :
 - Présentation par l'Exécutif
 - [Rapport de la Commission de gestion](#) et [réponses aux questions de la Cogest / Amendements](#)
[/ Prise de position Cogest](#)
 - Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
 - Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
 - Discussion de détail et vote final sur le budget 2021
7. Réponse du Conseil municipal à [un Postulat](#) :
 - 7.1. [Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz](#)
8. Modification du Règlement du Conseil général :
 - [Présentation](#) par le Rapporteur de la délégation du Bureau
 - [Préavis du Bureau](#)
 - Entrée en matière
 - Discussion de détail
 - Vote final
9. Informations du Conseil municipal
10. Questions
11. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M. Côme Vuille, président du CG, ouvre la séance à 19h30. Il salue et souhaite la bienvenue à toutes les personnes officielles présentes, à la presse et au public. Il relève que le CG a été convoqué le 19 novembre 2020, dans le délai règlementaire. La séance et l'ordre du jour proposé par le Bureau ont été annoncés au pilier public, sur le site internet de la commune et aux médias par le secrétariat communal. M. Côme Vuille excuse Nathalie Baré, Laurent Corminboeuf et Loan Cottet. Au sujet des délais de la directive concernant le budget, il faudra que l'administration soit plus attentive lors du prochain budget.

Mme Maria-Encina Fracheboud, secrétaire du CG, procède à l'appel nominatif et relève la présence de 42 Conseillers généraux, le quorum est donc atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

3. Approbation des procès-verbaux :

- Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 28 septembre 2020

Le procès-verbal mot-à-mot est adopté à l'unanimité.

- Procès-verbal décisionnel de la séance du 28 septembre 2020

Le procès-verbal décisionnel est adopté à l'unanimité.

4. Informations du Bureau

M. Côme Vuille informe que le Bureau a reçu un Message du Conseil municipal concernant le dossier du changement de zone lié à la nouvelle caserne. Le Bureau a estimé le délai trop court et le timing inopportun avec le changement de législature pour traiter ce dossier en cette fin d'année. Le dossier sera transmis au prochain Bureau nommé.

Le Bureau a analysé le travail de la sous-commission concernant la modification du règlement du Conseil général et a adopté son préavis. Un postulat a aussi été déposé et il sera transmis au prochain Bureau.

5. Point de situation concernant l'assainissement et l'agrandissement de la STEP :

- Présentation

Messieurs Philippe Heller et Jürg Schweizer du bureau Holinger, font une présentation détaillée de l'avancement des travaux, avec photos à l'appui. Ils présentent un tableau récapitulatif concernant le budget initial et celui en cours, notamment avec les subsides cantonaux, ainsi que les différences avec le projet Futurostep de CIMO.

- Discussion générale

Prises de parole de M. Emmanuel Gollut, Mme Nathalie Cretton et Mme Lucie Fauquet. Les réponses sont données par M. Philippe Haller du bureau Holinger.

6. Examen et approbation du budget 2021 :

- Présentation par l'Exécutif

M. Yannick Buttet pour le CM présente un résumé des chiffres du budget 2021. Il fait un résumé des futurs investissements communaux.

- Rapport de la Commission de gestion et réponses aux questions de la Cogest / Amendements / Prise de position de la Cogest

M. Cédric Zürcher présente le rapport de la Cogest et ses conclusions qui recommande aux membres du Conseil Général :

1. D'accepter un coefficient d'impôt de 1.25, inchangé pour le budget 2021
2. D'accepter un taux d'indexation de 165 % inchangé pour le budget 2021
3. D'accepter le budget 2021 tel que présenté par le Conseil Municipal.

- Entrée en matière unique sur le coefficient d'impôt, le taux d'indexation et le budget
Tous les groupes entrent en matière. L'entrée en matière est **acceptée tacitement**.

- Discussion de détail et vote final sur le coefficient d'impôt et le taux d'indexation
Le coefficient d'impôt et le taux d'indexation sont **acceptés à l'unanimité**.

- Discussion de détail et vote final sur le budget 2021

- Amendements :

Amendement 1 :

COGEST, Daniel Schmid, budget de fonctionnement, rubrique numéro 012.300.00 : autorité et commissions, montant au budget : Fr. 260'000 frs, montant amendé : Fr. 290'000 frs.

Préavis de la Cogest : amendement accepté.

Pas de prise de parole du CM.

Discussion générale : prises de parole des groupes PDC et PLR.

Par 40 oui, 0 non, 1 abstention, **amendement accepté**.

Amendement 2 :

PLR, Loan Cottet, budget de fonctionnement, rubrique numéro 029.317.20 : administration générale et divers, promotion économique, montant au budget : 40'500 frs, montant amendé : 140'500 frs.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prises de parole des groupes PDC, UDC et PLR.

Par 7 oui, 32 non et 2 abstentions, **amendement refusé**.

Amendement 3 :

UDC, Damien Vannay, budget de fonctionnement, rubrique numéro 029.318.50 :

administration générale et divers, frais d'acte expertise/analyse, montant au budget : 66'000 frs, montant amendé : 61'000 frs.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prises de parole des groupes PDC, Verts, PLR et PSCG

Par 8 oui, 31 non et 2 abstentions, **amendement refusé.**

Amendement 4 :

Les Verts, Carole Morisod, budget de fonctionnement, rubrique numéro 309.317.00 : autres tâches culturelles, manifestations et réception, montant au budget : 78'000 frs, montant amendé : 72'000 frs.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prises de parole des groupes PDC, UDC, PLR, PSCG, Verts.

Par 5 oui, 35 non et 1 abstention, **amendement refusé.**

Amendement 5 :

UDC, Damien Vannay, budget de fonctionnement, rubrique numéro 589.318.58 : autres tâches d'assistance, intégration, mandat d'animation culturelle, montant au budget : 101'200 frs, montant amendé : 0 fr.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prises de parole des groupes PDC, PSCG, Verts, PLR et UDC.

Par 8 oui, 33 non et 0 abstention, **amendement refusé.**

Amendement 6 :

PDC, Emmanuel Gollut, budget de fonctionnement, rubrique générale numéro 620 : routes communales, montant au budget : 2'414'600 frs, montant amendé : 2'434'600 frs.

Préavis de la COGEST : amendement accepté.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prise de parole du groupe PLR.

Par 16 oui, 24 non et 1 abstention, **amendement refusé.**

Amendement 7 :

PLR, Loan Cottet, budget de fonctionnement, rubrique numéro 690.366.36 : autres tâches relatives au trafic, subventions, transports publics, encouragement, montant au budget : 0 fr., montant amendé : 30'000 frs.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prises de parole des groupes UDC, PDC et Verts.

Par 12 oui, 26 non et 3 abstentions, **amendement refusé.**

Amendement 8 :

UDC, Damien Vannay, budget d'investissement rubrique n° 210.503.31 : école primaire 3h-8h, centre scolaire des Perraires : montant au budget : 780'000 frs, montant amendé : 700'000 frs.

Préavis de la COGEST : amendement refusé.

Prise de position du CM : refus.

Discussion générale : prise de parole du groupe PDC, puis du groupe UDC, qui retire l'amendement.

Amendement retiré.

Lecture de détail du budget

M. Reto Kunz, pour le PLR, page 86, rubrique 651.363.30, demande si la nouvelle course du bus 102 via Illarsaz, arrivée à Aigle à 6h44 est déjà prise en compte. M. Yannick Buttet pour le CM répond que tous les coûts prévus pour les nouvelles lignes sont déjà prévus dans le budget.

M. Thomas Birbaum, pour le PLR, page 93, rubrique 720.311.00, demande à quoi correspond l'optimisation pour 25'000 frs des écopoints. M. Yannick Buttet pour le CM répond que ce montant est principalement lié à la mise en place de nouveaux concepts pour essayer de limiter les nuisances dans les quartiers.

Mme Carole Morisod, pour les Verts, page 102, rubrique 869.318.35, demande s'il est envisageable de réintégrer le montant de 10'000 frs dans la rubrique promotion économie d'énergie, dédié à une étude sur l'adaptation au changement climatique. M. Yannick Buttet pour le CM, répond qu'à court terme d'autres objectifs ont été fixés qui n'incluent pas cette étude.

M. Thomas Birbaum, pour le PLR, page 101, rubrique tourisme, demande si dans cette rubrique est inclus Val Chablais Invest et quelles actions ont été entreprises par cette société. M. Yannick Buttet pour le CM, répond que Val Chablais Invest n'est pas incluse dans cette rubrique. Il explique ensuite son fonctionnement et les contacts avec Portes du Soleil Suisse SA.

Mme Nathalie Cretton, pour les Verts, page 105, rubrique 901.401.00, demande une explication sur le calcul de la baisse entre les budgets 2020 et 2021 concernant la RFFA et aussi la baisse de 10% due au Covid. M. Yannick Buttet pour le CM, répond que le calcul a été fait sur les estimations fiscales communiquées par le canton.

M. Thomas Birbaum, pour le PLR, page 36, rubrique 113.437.000, demande quel est le type d'amende et si un type est plus important qu'un autre. M. Jean-Luc Planchamp, pour le CM, répond que la première cause est l'augmentation des excès de vitesse, puis le stationnement et enfin le Tribunal de police. Le montant a doublé depuis quelques temps et la volonté n'est pas d'augmenter ce poste du budget, mais de l'adapter au réalisé.

Vote final

Le budget est accepté à l'unanimité

7. Réponse du Conseil municipal à un Postulat :

7.1. Horaires TPC/MobiChablais pour aider les pendulaires de Muraz et Illarsaz

Mme Sandra Cottet Parvex rappelle que le Conseil municipal est toujours très sensible aux questions liées à la mobilité et aux enjeux que ça représente au niveau local et régional. Elle explique la solution trouvée avec les TPC.

Mme Madelaine Delarze salue le travail complexe mené par les TPC, et fait lecture de la réponse de la personne qui l'avait interpellée concernant les horaires.

M. Yannick Buttet, pour le CM, répond en soulignant que le bus n'est pas gratuit, mais offert par la commune et qu'il est plus facile de critiquer, car chacun aimerait le meilleur service pour lui-même.

8. Modification du Règlement du Conseil général :

- Présentation par le Rapporteur de la délégation du Bureau

M. Thomas Birbaum, rapporteur de la délégation, rappelle le contexte et présente le rapport de la délégation.

- Préavis du Bureau

M. Côme Vuille donne le préavis du Bureau.

- Entrée en matière

Prises de parole du PLR et du PSCG. L'entrée en matière est combattue.

L'entrée en matière est acceptée par 29 oui, 10 non et 2 abstentions.

- Discussion de détail

Premier paragraphe. Prises de parole de Mme Véronique Chervaz pour le PSCG, M. Florent Morisod pour Les Verts et de M. Cédric Zürcher en son nom propre. Amendement déposé par le PSCG. Vote : 33 voix pour la proposition du Bureau, 6 pour l'amendement et 2 abstentions.

Second paragraphe : Prises de parole de M. Emmanuel Gollut, pour le groupe PDC, qui dépose un amendement. Vote : 18 voix pour la proposition du Bureau, 23 pour l'amendement PDC, 0 abstention.

- Vote final

Par 23 oui, 17 non et 1 abstention, la modification du Règlement du Conseil Général, telle qu'elle ressort des débats, est acceptée.

9. Informations du Conseil municipal

M. Mikaël Vieux informe que la plateforme local19.ch a approché le Conseil municipal pour proposer leurs services. Ainsi il sera possible d'acheter des bons d'achat avec un rabais de 10% pour l'acheteur du bon et il sera reversé 10% de plus aux entreprises qui vendent le bon. Cette offre sera valable jusqu'à la mi-janvier.

M. Jean-Luc Planchamp informe qu'une convention va être signée pour le service du feu avec les communes de Monthey, Massongex et Vérossaz.

M. Yannick Buttet informe que la séance constitutive du Conseil général de la prochaine législature aura lieu le lundi 25 janvier 2021 à 19 heures 30.

10. Questions

M. Thomas Birbaum demande si la commune avait été approchée par « La voix du Chablais ». **M. Yannick Buttet** pour le CM, répond que le CM a bien été approché par plusieurs médias. Mais que malgré l'offre intéressante de « La voix du Chablais », cette offre a été abandonnée. Cependant une autre offre va être lancée qui ne demande pas d'argent aux communes.

Mme Carole Morisod demande si un rapport a été fait en ce qui concerne l'aspect environnemental de la zone insutrielle Reutet-Bovéry et si oui, s'il était possible d'avoir un exemplaire de ce rapport ? **M. Yannick Buttet** pour le CM, répond qu'il n'y a pas de rapport environnemental pour le moment.

11. Divers

M. Thomas Birbaum, pour le groupe PLR, dresse un bilan de fin de législature. Il remercie notamment tous les CG, les CM, en particulier le Président Yannick Buttet, et offre un présent à la Secrétaire, au Vice-Président et au Président du CG.

Mme Nathalie Cretton, en son nom propre, souligne, après huit années passées au Conseil Général, que la politique ce n'est pas toujours simples, mais elle retient avoir rencontré de belles personnes.

M. Côte Vuille dresse son bilan en tant que président du Conseil Général et remercie les Conseillers généraux pour leur engagement, les CM, en particulier le Président Yannick Buttet, l'administration communale, en particulier Laurent Monnet et enfin le Bureau, le Vice-Président et la Secrétaire du CG. Il souhaite bon vent à la prochaine législature du CG de Collombey-Muraz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.